

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	17
Votants	22
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : S. Mercet, C. Seifert, R. Personnaz,

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, S. Manganelli, S. Tugler-Rossi, C. Liévin, S. Casabianca

Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, T. Eudes donné à N. Laks, M. Aragon donné à F. Aragon, Vilmint G donné à S. Pérou, S. Baud donné à M. Genoud

Absent : V. Roy

A été nommé secrétaire : F. Aragon

INTERCOMMUNALITE- Désignation d'un référent Sécurité routière

La sécurité routière est un axe prioritaire des politiques publiques menées depuis 2002,

Le document général d'orientation (DGO) 2018-2022 de la Haute Savoie fixe 3 enjeux majeurs pour réduire l'accidentalité et lutter contre l'insécurité routière :

- Les jeunes
- Les seniors
- Les deux-roues motorisés

Pour nous aider à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal, un élu référent sécurité routière.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de désigner :

- Sylvain PEROU

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

